



Ports de plaisance : le match France-Italie est-il fini ?

Deux ans que le match occupe le terrain de la plaisance. Deux ans que l'attitude de l'Italie agaçait plus que fortement les professionnels de la plaisance français. La cause : l'exonération appliquée au carburant par les voisins italiens, qui de fait créait un effet de dumping aussi désagréable que créateur de concurrence déloyale.

Et dans l'histoire, il n'y avait pas que les plaisanciers qui se trouvaient floués mais aussi les territoires. Car comme le rappelle **Laurent Falaize**, le président de Riviera Yachting Network, ce sont pas moins de 200 M€ par saison, soit donc 400 M€ qui manquent définitivement à l'économie régionale, les yachts ayant évidemment opté pour l'Italie plutôt que la Côte d'Azur pour faire le plein.

D'ailleurs c'est ce qui avait poussé le cluster de la grande plaisance à déposer plainte auprès de l'Europe contre la République italienne en septembre 2017. Une plainte qui avait décidé la Commission européenne à mettre en demeure l'Italie l'été dernier.

Moratoire transitoire mais cap maintenu

Sauf que l'Italie disposant d'un délai de deux mois pour réagir - délai suspensif - c'est Renaud Muselier en personne qui avait écrit au Premier Ministre Edouard Philippe pour mettre en place un moratoire de 4 mois, histoire de ne pas mettre à mal la saison française et qui surtout permettait de recréer une situation de concurrence fiscale équitable. Comme l'expliquait alors le président de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur dans sa missive, " *le délai de deux mois pour agir permet à l'Italie de préserver dans l'intervalle son avantage fiscal et maintenir la France et l'ensemble de la filière dans une situation de concurrence déloyale. Il pourrait paraître judicieux que l'Etat français puisse mettre en place un moratoire de 4 mois, (...) qui pourrait donner plus de souplesse à l'interprétation des conditions d'exonération de la TICPE et ainsi placer l'activité du yachting en France dans une*

(...) Lire la suite sur [La Tribune.fr](#)